

REPUBLIQUE FRANCAISE

20007077900075

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MELUN VAL DE SEINE SPL

SERVICE PUBLIC LOCAL
Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : budget annexe SPANC DSP - 24606

ANNEE 2019

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24506		BP	2019
I - INFORMATIONS GENERALES		I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET			

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

Cté Com, BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606

BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 517,77	4 500,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 30 017,77
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	34 517,77	34 517,77

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	34 517,77	34 517,77

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A tenir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'annulation des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606

BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 500,00	0,00	14 693,77	14 693,77	14 693,77
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 500,00	0,00	14 693,77	14 693,77	14 693,77
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	19 824,00	19 824,00	19 824,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 500,00	0,00	34 517,77	34 517,77	34 517,77
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 500,00	0,00	34 517,77	34 517,77	34 517,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

34 517,77

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestas de services, m	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

30 017,77

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

34 517,77

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la rigle.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la rigle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotations aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 45.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 043 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 043.

Clé Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606

BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imputées (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
14	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)

0,00

(1) Cf. Modalités de vote.

(2) Inverse en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 020 + RI 021 ; DI 040 + RE 042 ; RI 040 + DE 042 ; DI 041 + RI 041 ; DE 043 + RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la région effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) S'agit le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe I-A7).

(7) Le compte DE n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 13.

(8) Solde de l'opération DE 020 + DE 042 + RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 043 + DI 043.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1	

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 693,77		14 693,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	19 824,00	0,00	19 824,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	Virement d la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	34 517,77	0,00	34 517,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 517,77
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre interbudgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 48.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606

BP

2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	4 500,00		4 500,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total	4 500,00	0,00	4 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

30 017,77

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

34 517,77

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
027	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

Clé Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	3 500,00	14 693,77	14 693,77
604	Achats d'études, prestations de services	1 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Sous-traitance générale	2 500,00	4 693,77	4 693,77
6228	Honoraires		5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		3 500,00	14 693,77	14 693,77
66	Charges financières (b)(8)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	19 824,00	19 824,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles		19 824,00	19 824,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		4 500,00	34 517,77	34 517,77
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 500,00	34 517,77	34 517,77

+

RESTES A REALISER 2018 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

34 517,77

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèles de vote I-2.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 021 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 034 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la situation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M 40.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 à RI 040.

(12) Le compte 0210 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) IMMOBILISE en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24506	BP	2019
III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^h de services, marchandise	4 500,00	4 500,00	4 500,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	4 500,00	4 500,00	4 500,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		4 500,00	4 500,00	4 500,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 500,00	4 500,00	4 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (E)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (E)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 500,00	4 500,00	4 500,00

		+
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	30 017,77	
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 517,77	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Mont restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions revenues.

(5) Cet article n'existe pas en M45.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. opérations au chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = CI 043, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Montant en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			0,00	0,00
049	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			0,00	0,00

		+
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00	
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le régime.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état 1103 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 045 = RI 042.

(8) Le compte 15... 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applicable le régime des prévisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 133)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			0,00	0,00

+	
RESTES A REALISER 2018 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. délégués du chapitre des opérations d'ordre, R1040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. délégués du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RJ 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
III - VOTE DU BUDGET	III	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00	0,00 ^b	0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement de tirage	
916 Cédents de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° 1026 - 00700000710 du 12/02/1999.

(2) Indiquer la date de la décision prise par l'assemblée saisissant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'intercommunalité de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2113-22 du CGCT).

(3) Le cas échéant, les intérêts sont comptabilisés au compte 6115, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6111 et 6112 (2007 et 2008) de l'exercice pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6115.



Gré Com. BRIE DES RIVERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 36636											BP		2019	
IV - ANNEXES											IV			
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE											A1.2			
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16469 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Sole de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier versement	N° contrat (2)	Type de prêt d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Débite	Méthode de remboursement (5)	Période d'amortissement (7)	Possibilité de rembourser anticipé par les Cdt (8)	Calendrier d'engagement (9)
								fixe ou variable (10)	Taux initial (11)					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Financier - emprunt emprunt à long terme.

(3) Type de prêt d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, G : emprunt à taux fixe ou à taux variable qui n'est pas seulement dérivé comme le simple intérêt d'un taux fixe ou d'un taux à taux fixe ou à taux variable.

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le mode de remboursement.

(6) Indiquer la possibilité de remboursement : A : annuité, M : mensuelle, D : pour durée, G : pour durée, T : pour durée, K : pour durée.

(7) Indiquer la période de remboursement : A : annuité, M : mensuelle, D : pour durée, G : pour durée, T : pour durée, K : pour durée.

(8) Indiquer la possibilité de rembourser anticipé : F : pour anticipation par prépaiement, F : pour anticipation, F : pour anticipation, F : pour anticipation.

(9) Calendrier d'engagement à long terme. Exemple (A) : la classification des emprunts selon le type de la dette (A) ou (B) par (C) ou les autres données affectées aux collectivités territoriales.

Cité Cons. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 26606								BP	2019
IV - ANNEXES								IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE								A1.2	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16446 et 166) (suite)									
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Représentation et Dettes au 31/12/19							Annuité de l'exercice	
	Caractère P O/N (10)	Montant annuel	Catégorie d'emprunt après renouvellement éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/19	Dettes résiduelles (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (12)
						Type de taux (12)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (13)		Intérêts payés (14)
Total général									

(10) S'agissant des emprunts soumis à vote après le 15/04/2019, il faut faire ressortir le versement de la dette prévue par le contrat de financement au 31/12/19.
 (11) S'agissant des emprunts soumis à vote après le 15/04/2019, il faut faire ressortir le versement de la dette prévue par le contrat de financement au 31/12/19.
 (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : variable complexe ou à taux variable, qui n'est pas seulement affecté comme le simple additif ou soustrait au taux de référence et/ou charge exprimée en points de pourcentage.
 (13) Montant de la dette résiduelle au 31/12/19.
 (14) S'agissant des emprunts soumis à vote après le 15/04/2019, il faut faire ressortir le versement de la dette prévue par le contrat de financement au 31/12/19.
 (15) Il faut faire ressortir la dette résiduelle au 31/12/19 et la dette résiduelle au 31/12/19.
 (16) Indiquer les intérêts payés au 31/12/19 et les intérêts payés au 31/12/19.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annex SPANC DSP - 24656	BP	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	

[illegible]

(*) Répondre les emprunts selon le type de structure que les A et F avec la classification de la classe de terre considérée au fond des choses le plus élevé il existe un total de deux de six et sept et après exploration de nouvelles données.

(Q) Numéral : montant emprunté à l'origine. En cas de remboursement partiel d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du total couvert et la portion couverte ultérieurement.

(2) Capital initial (R) : Si les données partielles d'un emprunt indiquent également un autre type de part ou capital initial (R) souvent à la part non-soumise, on indique la modification du R dans un nouveau tableau à l'annexe de la déclaration de RIR, voir RIR-2015, voir les modalités de calcul, voir 2.4.2.1.1.

[illegible]

(b) Dans l'ère opérationnelle de maintenance, indiquer le montant, l'unité ou la formule correspondante au tableau ci-dessous.

(B) Tous les appartements de construction inférieure le mètre. Prenez aussi toutes les maisons non appartenant au bon ménage. Ne prenez de plus que les 40-45 de votre

(C) Coût de vente. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement (différence) de l'apport au 21/03/01 ou le cas échéant, à la production du 21/03/01.

(b) (5) DPP, (b) (5) ACP, (b) (5) ADP.

(f) *Unilateral* is relevant to the issue

(15) Indicate the letter(s) of paper quality, the correct label of morphology, & provide 50 to 100 words in the answer package of morphology.

(TS) In-Departments (TS) is provided as the first of several discharge of responsibility to the TS.

CM Com, BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24006	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A1.4

Indice aux-jouré		(1) Indices en euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou franc contre cet indice	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices avec l'un des indices hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (puce)	Indice de profil						
	% de l'encours						
	Montant en euro						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Indice de profil						
	% de l'encours						
	Montant en euro						
(C) Option d'échange (swap)	Indice de profil						
	% de l'encours						
	Montant en euro						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Indice de profil						
	% de l'encours						
	Montant en euro						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Indice de profil						
	% de l'encours						
	Montant en euro						
(F) Autres types de structures	Indice de profil						
	% de l'encours						
	Montant en euro						

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.6	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Références de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin de contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (échange ou titre)	Matériel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions reçues	Primes payées pour l'achat d'options	Primes reçues pour la vente d'options
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, séparer une ligne par emprunt concerné.
 (2) Type d'instrument utilisé qui n'est pas défini comme la seule addition d'instruments de référence et d'une marge supportée en vertu du principe de couverture.
 (3) Indiquer si l'instrument est une option ou une autre forme de couverture.
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : 1 - périodicité fixe, 2 - variable, 3 - variable, 4 - variable, 5 - variable, 6 - variable, 7 - variable, 8 - autre.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - Budget annexe SPANC DSP - 24666	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Etat de l'instrument de couverture								
	Références de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (2)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
		Index (5)	Niveau de base (5)	Index	Niveau de base	Charges utiles	Produits utiles	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(1) Indiquer l'index utilisé ou la formule de base

(2) Pour les emprunts à taux fixe, indiquer le niveau de base du prêt (budget)

(3) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(4) Catégorie d'emprunt, à compléter, la classification des emprunts selon le principe de la circulaire IGF 01 027C du 24 juin 2014 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606		BP	2019
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES		A1.6	

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Clé Com, BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24506	BP	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seul unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 2460€	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1	

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Réouverture ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès..., provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606

BP 2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A4.1

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00 I	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

Cté Com, BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606		BP	2019
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A4.2	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES			

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R105 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV - II (5) 0,00

(1) Les comptes 15, 165, 26, 27, 28, 29, 39, 451 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 26, 39 sont présentés uniquement s'ils continuent ou s'ils ont été appliqués le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Clé Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606		BP	2019
ANNEXES			
		Ax.1.1	

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions extra-budgétaires.

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606		BP	2019
ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT		Ax.1.2	

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606		BP	2019
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES			
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT			

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

Cité Com, BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606						BP	2019
IV - ANNEXES						IV	
ELEMENTS DU BILAN						A6	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II-III)

CM Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A7	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/19 (2)	RAR M.7 (3)	Nouveau crédit voté
				Total (4)
DEPENSES (a)				
Depenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Donner un ordre par opération pour compte de tiers.

(2) S'entend de la réalisation cumulée pour l'année à réaliser.

(3) A renseigner uniquement en cas de report des crédits de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de report à l'exercice suivant.

(4) Total = Régres à déduire (a-c) + Recettes nettes (b-d).

(5) Indiquer le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 08 doit être détaillé conformément au plan de comptes, soit en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	81,1

[illegible]

© 1997 Blackwell Science Ltd, *Journal of Internal Medicine* 241: 395–402

CM Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24696	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	81.3

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGOT	Valeur en euros
Total des annuités A(1) garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités ultérieures des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garanties de l'exercice	part C+D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	E 4 500,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,00%

(1) Valeur reportée calculée sur l'article L. 2252-2 du CGOT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1611-33 du CGOT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 10 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro d'attribution de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Cté Com, BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	01,5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (ETC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des décaissements relatifs à l'investissement relatif à un contrat de partenariat public-privé de durée supérieure de contrats PPP au 31/12/18.

(2) Montant relatif à la rémunération prélevée sur les fonds des participants, le cas échéant, d'autres collectivités publiques ou tiers de la part du cocontractant.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Ce tableau résume les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1615-3-2 du CQCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou souscrit par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au MONTANT TOTAL de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N ;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels soient dus. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24505		BP	2019
IV - ANNEXES		IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.1	
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

CH Comm. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 34906

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GÉNÉRAL (a+b+c+d+e+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont répertoriés conformément à la nomenclature N° 625-001 (00/00/00) du 21 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également répertoriés dans leur liste d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires : ceux qui font partie du budget de l'Etat ou des collectivités territoriales ; les emplois permanents à temps complet sont répertoriés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont répertoriés à hauteur de la fraction de temps de travail prévue par la délibération relative à l'emploi.

(4) Effectifs titulaires : ceux qui sont titulaires de l'emploi. Le décompte est proportionnel à l'échelle des agents, divisée par leur quotient de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs titulaires x quotient de temps de travail x période d'activité sur l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotient de travail = 100%) présent tout l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotient de travail = 80%) présent tout l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotient de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, renouvelé à plusieurs reprises) correspond à 0,4 ETPT (0,8 x 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un emploi de temps complet = emplois qualifiés + legs par l'ancien titulaire de la fonction (N° 625-001 du 21 mars 1985).

CM Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/19	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : 6, 8, 4, 10

(2) SECTEUR ADM. Administratif

TSCG : Techniciens

VRB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

6 : Bâtiment

8.5 : Multitechnique

BT : Bâtiment technique

CP : Carrière

CAUT : Culture

AMM : Aménagement

PM : Police

OTR : missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Indiquer à un indice tout (indiquer le niveau de l'indice) tout de la fonction publique ou en son absence tout (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Mettre au contrat (indice 20 janvier 1984 modifié) :

4-1 : article 3, titre unique, indépendamment des autres articles

4-2 : article 4, titre unique, indépendamment des autres articles

3-1 : régime avant d'un traitement ou avant le terme du contrat ou indépendamment des autres articles

3-2 : régime temporaire d'un emploi

4-3-1 : régime de cadre d'emplois de fonctionnaires indépendamment des autres articles

4-3-2 : régime de cadre de la catégorie A (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-1 : régime de carrière de cadre de la catégorie A (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-2 : régime de carrière de cadre de la catégorie B (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-3 : régime de carrière de cadre de la catégorie C (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-4 : régime de carrière de cadre de la catégorie D (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-5 : régime de carrière de cadre de la catégorie E (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-6 : régime de carrière de cadre de la catégorie F (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-7 : régime de carrière de cadre de la catégorie G (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-8 : régime de carrière de cadre de la catégorie H (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-9 : régime de carrière de cadre de la catégorie I (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-10 : régime de carrière de cadre de la catégorie J (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-11 : régime de carrière de cadre de la catégorie K (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-12 : régime de carrière de cadre de la catégorie L (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-13 : régime de carrière de cadre de la catégorie M (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-14 : régime de carrière de cadre de la catégorie N (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-15 : régime de carrière de cadre de la catégorie O (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-16 : régime de carrière de cadre de la catégorie P (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-17 : régime de carrière de cadre de la catégorie Q (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-18 : régime de carrière de cadre de la catégorie R (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-19 : régime de carrière de cadre de la catégorie S (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-20 : régime de carrière de cadre de la catégorie T (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-21 : régime de carrière de cadre de la catégorie U (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-22 : régime de carrière de cadre de la catégorie V (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-23 : régime de carrière de cadre de la catégorie W (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-24 : régime de carrière de cadre de la catégorie X (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-25 : régime de carrière de cadre de la catégorie Y (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-26 : régime de carrière de cadre de la catégorie Z (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-27 : régime de carrière de cadre de la catégorie AA (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-28 : régime de carrière de cadre de la catégorie AB (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-29 : régime de carrière de cadre de la catégorie AC (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-30 : régime de carrière de cadre de la catégorie AD (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-31 : régime de carrière de cadre de la catégorie AE (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-32 : régime de carrière de cadre de la catégorie AF (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-33 : régime de carrière de cadre de la catégorie AG (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-34 : régime de carrière de cadre de la catégorie AH (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-35 : régime de carrière de cadre de la catégorie AI (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-36 : régime de carrière de cadre de la catégorie AJ (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-37 : régime de carrière de cadre de la catégorie AK (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-38 : régime de carrière de cadre de la catégorie AL (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-39 : régime de carrière de cadre de la catégorie AM (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-40 : régime de carrière de cadre de la catégorie AN (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-41 : régime de carrière de cadre de la catégorie AO (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-42 : régime de carrière de cadre de la catégorie AP (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-43 : régime de carrière de cadre de la catégorie AQ (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-44 : régime de carrière de cadre de la catégorie AR (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-45 : régime de carrière de cadre de la catégorie AS (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-46 : régime de carrière de cadre de la catégorie AT (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-47 : régime de carrière de cadre de la catégorie AU (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-48 : régime de carrière de cadre de la catégorie AV (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-49 : régime de carrière de cadre de la catégorie AW (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-50 : régime de carrière de cadre de la catégorie AX (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-51 : régime de carrière de cadre de la catégorie AY (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-52 : régime de carrière de cadre de la catégorie AZ (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-53 : régime de carrière de cadre de la catégorie BA (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-54 : régime de carrière de cadre de la catégorie BB (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-55 : régime de carrière de cadre de la catégorie BC (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-56 : régime de carrière de cadre de la catégorie BD (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-57 : régime de carrière de cadre de la catégorie BE (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-58 : régime de carrière de cadre de la catégorie BF (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-59 : régime de carrière de cadre de la catégorie BG (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-60 : régime de carrière de cadre de la catégorie BH (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-61 : régime de carrière de cadre de la catégorie BI (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-62 : régime de carrière de cadre de la catégorie BJ (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-63 : régime de carrière de cadre de la catégorie BK (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-64 : régime de carrière de cadre de la catégorie BL (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-65 : régime de carrière de cadre de la catégorie BM (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-66 : régime de carrière de cadre de la catégorie BN (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-67 : régime de carrière de cadre de la catégorie BO (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-68 : régime de carrière de cadre de la catégorie BP (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-69 : régime de carrière de cadre de la catégorie BQ (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-70 : régime de carrière de cadre de la catégorie BR (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-71 : régime de carrière de cadre de la catégorie BS (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-72 : régime de carrière de cadre de la catégorie BT (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-73 : régime de carrière de cadre de la catégorie BU (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-74 : régime de carrière de cadre de la catégorie BV (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

3-3-75 : régime de carrière de cadre de la catégorie BW (indiquer les autres articles de la loi relative aux fonctionnaires)

Clé Corn. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24506	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexe ou budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606		BP	2019
IV - ANNEXES		IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)		C2	

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le



ID : 077-200070779-20190410-2019_40-BF

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606		BP	2019
IV - ANNEXES		IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		C3	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE			

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le



ID : 077-200070779-20190410-2019_40-BF

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606	BP	2019
IV - ANNEXES	IV	
ARRETE ET SIGNATURES	D	

Présenté par le
 A Le Châtelet-en-Brie, le 10/04/2019
 Le

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,
 A Le Châtelet-en-Brie, le 10/04/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES : Pour : 0
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation :

REMOND Bruno - ANDREZEL	
SAPIERRE René - ARGENTIERES	
THIERIOT Jean-Louis -BEAUVOIR Pouvoir H ^{ue} TAMATA VARIU	
MOTTE Patrice - BLANDY LES TOURS	Absent
GIRAULT Jean-Pierre - BOMBON	
REGNIER Yves - CHAMPDEUIL Suppléant N. CHATRE	
LAGÜES-BAGET Yves - CHAMPEAUX	
CASEAUX Hubert - CHATILLON LA BORDE Pouvoir H ^{ue} LAPORTE	
VENANZUOLA François - CHAUMES EN BRIE	
DUTRIAUX Nathalie - CHAUMES EN BRIE	
ANTHOINE Emmanuel - CHAUMES EN BRIE Pouvoir N. VENANZUOLA	
ARLANDIS Mathieu - CHAUMES EN BRIE Pouvoir N ^{ue} LUCZAK	
SAOUT Louis - COUBERT	

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le

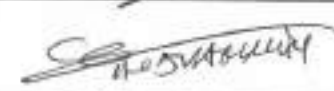
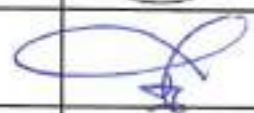
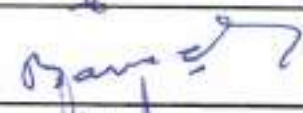


ID : 077-200070779-20190410-2019_40-BF

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606

BP 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DA COSTA Christophe - COUBERT	
DESNOYERS Monique - COUBERT	
LUCZAK Daisy - COURQUETAINE	
JEANNIN Hervé - CRISENOY	
DUCELIER André - ECHOUBOULAINS Pour Mr MOTHRE	
POIRIER Daniel - EVRY GREGY SUR YERRES	
NINERAILLES Brigitte - EVRY GREGY SUR YERRES Pour M. POIRIER	
PONSARDIN Catherine - EVRY GREGY SUR YERRES	Absente
AIMAR Daniel - FERICY	
MOTHRE Béatrice - FONTAINE LE PORT	
DEGRAENE Michel - FOUJU	Absent
CHANUSSOT Jean-Marc - GRISY SUISNES	
GIRAULT Muriel - GRISY SUISNES Pour M. SAOUT	
MOREL René - GRISY SUISNES Pour M. CHANUSSOT	
BARRACHIN Jean - GUIGNES	
GHOUL Semilla - GUIGNES	
AVRON Stéphane - GUIGNES	

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le



ID : 077-200070779-20190410-2019_40-BF

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606

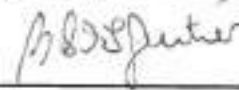
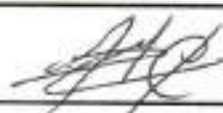
BP 2019

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

PETIT Anne-Claire - GUIGNES	
BESSON Justine - GUIGNES	Absente
MAZARD Alain - LE CHATELET EN BRIE	
BELFIORE Elio - LE CHATELET EN BRIE	
BOISGONTIER Béatrice - LE CHATELET EN BRIE	
VIEIRA Patricia - LE CHATELET EN BRIE	Absente
ARTUS Claude - LE CHATELET EN BRIE	
ANESA Françoise - LE CHATELET EN BRIE	
GEHIN Claude - LES ECRENNES	Absent
POTEAU Christian - MACHAULT	
BADENCO Michèle - MOISENAY	
GUILLEN Nicolas - OZOUEUR LE VOULGIS	
PHILIPPE Jean-Luc - OZOUEUR LE VOULGIS	
HUCHET Jean-Pierre - PAMFOU	
KUBIAK Françoise - SAINT MERY	
LAPORTE Maryline - SIVRY COUNTRY	
BARBERI Serge - SOIGNOLLES EN BRIE	Absent

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le



ID : 077-200070779-20190410-2019_40-BF

Cité Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX - 77 - budget annexe SPANC DSP - 24606		BP	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

AERNOUDTS Danièle - SOIGNOLLES EN BRIE	Assente
VERHEYDEN Matthieu - SOIGNOLLES EN BRIE	Assent
GROSLEVIN Gilles - SOLERS	<i>Gilles Groslevin</i>
VAUCOULEUR Serge - VALENCE EN BRIE <i>Poussier D. FOTEAU</i>	<i>Serge Vaucouleur</i>
TAMATA-VARIN Marième - YEBLES	<i>Marième Tamata-Varin</i>

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Le Châtelet-en-Brie, le

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le



ID : 077-200070779-20190410-2019_40-BF

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.9 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.10 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.11 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.12 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.13	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.14	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.16	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.17	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.18	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.20	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.21	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.22	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.23	A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.24	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.25	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.26	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
p.27	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
p.28	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	X	
p.29	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	X	
p.30	A6 - Etat des charges transférées	X	
p.31	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.32	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
p.33	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.34	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.35	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.36	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.37	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.38	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
p.39	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.40	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.41	C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
p.43	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.44	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.45	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.46	D - Arrêté et signatures	X	

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le



ID : 077-200070779-20190410-2019_40-BF